

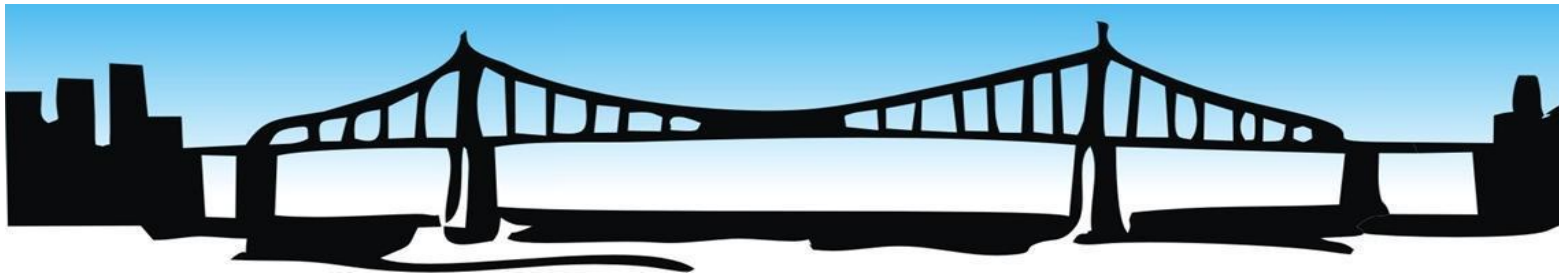


Comité **ZIP** Jacques-Cartier

Comité ZIP Jacques-Cartier

Mémoire présenté à la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal

11 novembre 2014



Modifications à apporter au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Annexe IV Espèces envahissantes

La liste d'espèces envahissantes proposée n'est pas complète. Des espèces envahissantes non-mentionnées dans cette liste sont surveillées de près par le Comité ZIP Jacques-Cartier et par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) depuis plusieurs années.

Voici les espèces à ajouter :

- Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)
- Impatiente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)
- Iris faux-acore (*Iris pseudoacorus*)
- Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*)
- Renouée de Bohême (*Fallopia X bohemica*)

L'orthographe de la liste devra être révisée, car des erreurs s'y trouvent telles que les suivantes :

- Alliaire officinale ou alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*)
- Égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*)
- Hydrocharide grenouillette (*Hydrocaris morsus-ranae*)
- Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*)

La correspondance entre les noms communs (français) et les noms latins doit aussi être révisée.

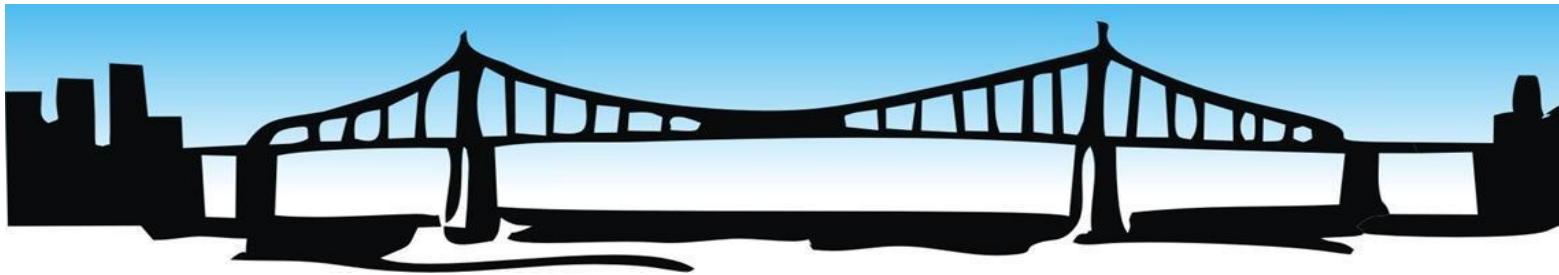
Voici des exemples à modifier :

- Alpiste roseau ou phalaris roseau (*Phalaris arundinacea*)
- Cynanche de Russie ou Dompte-venin de Russie (*Cynanchum rossicum*)
- Renouée de sakhaline ou renouée géante (*Fallopia sachalinensis*)
- Salicaire pourpre ou salicaire commune (*Lythrum salicaria*)

De plus amples renseignements se trouvent auprès du MDDELCC, notamment sur l'application « Sentinelle » qui est disponible via le web et sur les appareils mobiles. Cette récente application permettra de répertorier les espèces envahissantes sur l'ensemble de l'île de Montréal et davantage.

La nomenclature des espèces peut être validée via l'ouvrage « *La Flore laurentienne* » du Frère Marie-Victorin, 3^e édition¹.

¹ MARIE-VICTORIN, Fr, ROULEAU, E., et BROUILLET, L. (2002). « *La Flore laurentienne* », 3^e édition, Éditions Gaëtan Morin. Montréal: 1112 pages.



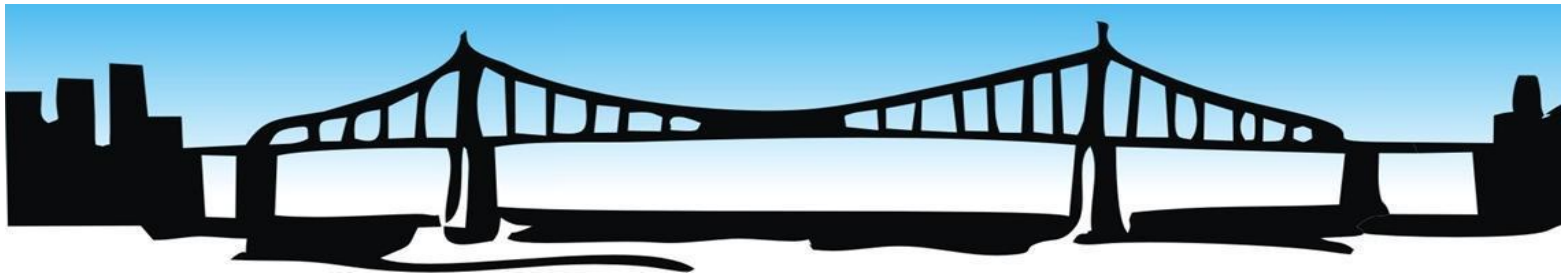
Créé en 1996, le Comité ZIP Jacques-Cartier est une table de concertation régionale où siègent des représentants de divers secteurs de la société tel qu'industriel, municipal et institutionnel, socio-économique, groupes environnementaux, groupes de citoyens et des citoyens. La mission est de promouvoir et soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la réhabilitation du milieu naturel, sa protection et sa conservation de même que la mise en valeur du Saint-Laurent pour une réappropriation des usages. Le territoire comprend les arrondissements et villes des deux rives du fleuve Saint-Laurent à partir du pont Victoria vers l'est ainsi que la rive montréalaise de la rivière des Prairies à partir du pont Viau.

Le Comité ZIP Jacques-Cartier fait partie d'un réseau de 13 comités regroupés par Stratégies Saint-Laurent et agissant tout le long du Saint-Laurent, depuis la frontière ontarienne jusqu'au golfe du Saint-Laurent, incluant le Saguenay, la Baie-des-Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine. Le programme ZIP comporte trois grandes étapes, soit l'élaboration d'un bilan régional sur l'état du fleuve Saint-Laurent, la consultation auprès des partenaires riverains pour l'identification des priorités d'intervention et l'élaboration d'un Plan d'action de réhabilitation écologique.

Rédaction :

Sylvie Bibeau, Directrice générale

Valérie Aubin, Chargée de projets



Mise en contexte

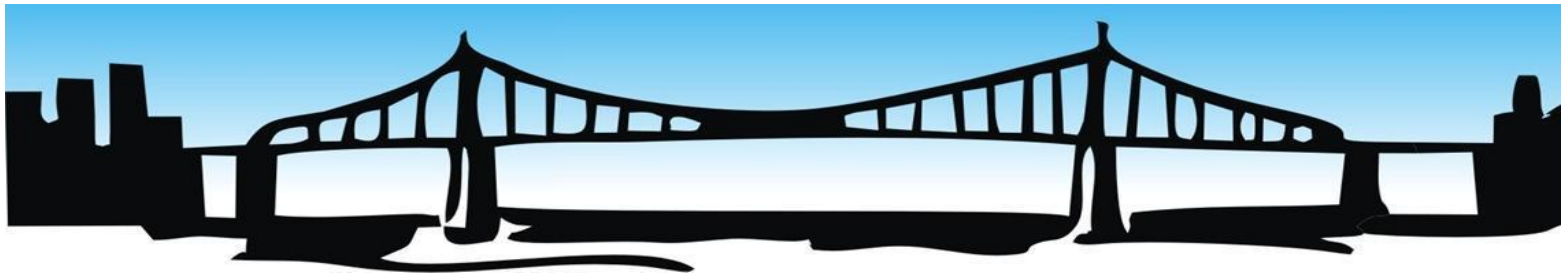
Le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, tel qu'il est rédigé, vise à améliorer la qualité de vie et il résume bien les différents aspects de la métropole. Par contre, il présente des lacunes qui doivent être complétées. Toute la **question de l'eau est absente** dans ce schéma. Il n'y a peu d'indications concernant la gestion des eaux pluviales et les ruisseaux.

En plus de ces lacunes, le schéma doit s'affirmer de manière plus assurée. Le vocabulaire utilisé dans le document est trop mou pour décrire ses revendications. Il est facile de déroger de ce schéma si le vocabulaire n'est pas modifié.

Analyse par thématique

Espaces verts et bleus, milieux naturels

- L'accès à l'eau devrait être abordé dans le schéma. Les citoyens réclament des accès à l'eau sécuritaire autour de l'île de Montréal. Des baignades symboliques sont organisées pour revendiquer un meilleur accès à l'eau;
- La vision stratégique du schéma d'aménagement (page 16) doit tenir compte du fleuve en incorporant des éléments de tourisme et de découverte accessible par les différentes voies du transport (pieds, vélo, transport en commun, voiture) puisque Montréal est une île. Ceci doit être réalisé en mettant en valeur les territoires d'intérêts et en préservant ses milieux naturels;
- Les rives du fleuve et des cours d'eau doivent être protégées et on doit s'assurer que la législation soit respectée (par exemple, le fauche est interdit en rive...). L'entretien de ces milieux doit être respecté;
- Les ruisseaux, souvent oubliés, doivent être ajoutés dans la liste des éléments compris dans les territoires d'intérêts écologiques (page 72);
- Utiliser une carte identifiant les ruisseaux canalisés et non dans l'agglomération de Montréal;
- Protéger et mettre en valeur les ruisseaux intérieurs et s'assurer de l'application systémique de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- Annexe 3 – Ajouter les milieux naturels à protéger hors des écoterritoires;
- Document complémentaire (4.4 p.144) : Obliger les municipalités à se doter d'un plan de conservation des milieux humides;
- Document complémentaire (4.4 p.144) : Identifier et caractériser les milieux humides de plus de 0,3 ha;



- L'adaptation aux changements climatiques (page 18) manque de précision face aux interventions qui auront lieu. Aucune démarche et aucun chiffre ne sont indiqués pour l'augmentation de la plantation d'arbres, le verdissement des terrains et des bâtiments et la mise en place d'aménagements favorisant la rétention et l'infiltration des eaux de pluies. Ces interventions doivent être mieux encadrées afin d'éviter de créer de nouvelles problématiques telles que la prolifération des espèces exotiques envahissantes qui subissent actuellement une forte lutte, quoique encore insuffisante. Des actions de sensibilisation devront être menées afin de limiter l'impact des changements climatiques.

Gestion des eaux de pluies

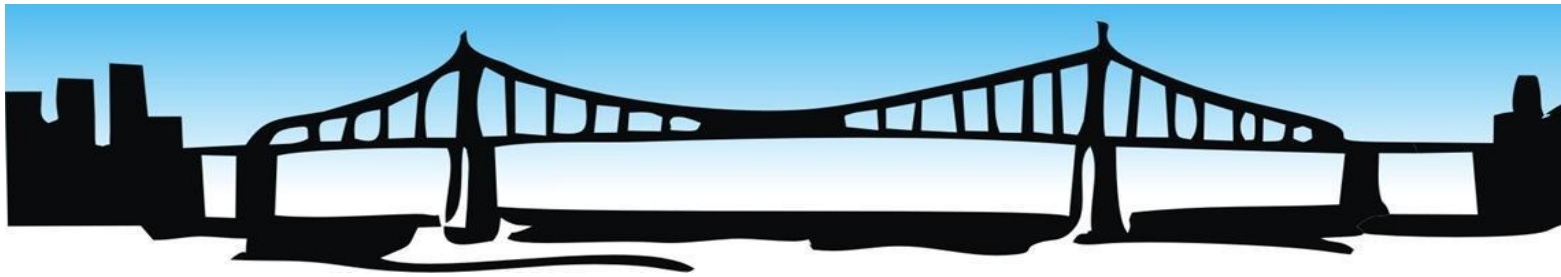
- Faire en sorte que les déversements d'eaux usées soient stoppés dans les cours d'eau et dans le fleuve et diminuer les ouvrages de débordement au niveau des pluies et des ruisseaux;
- Intégrer les méthodes de gestion d'eaux pluviales dans les nouveaux stationnements et dans les espaces verts, par exemple : créer des noues (fossés ouverts avec un système de drainage intégré de nature végétale) sur les bords de rues à proximité des cours d'eau afin de diminuer le ruissellement;
- Intégrer systématiquement des systèmes de récupération des eaux de pluies dans les nouvelles infrastructures.

Mis en œuvre et suivis

- Instaurer des mesures incitatives pour la gestion des eaux pluviales par un financement ou un appui aux citoyens et aux entreprises principalement pour capter les eaux de surface;
- Les différentes démarches entreprises visant la gestion de l'eau ou la protection des milieux naturels doivent faire en sorte que moins d'eau soit acheminée à la station d'épuration des eaux afin d'améliorer la qualité de l'eau du fleuve et des cours d'eau;
- Décanaliser et renaturaliser les ruisseaux pour contribuer à l'amélioration des milieux humides et réduire la charge à la station d'épuration des eaux.

Conclusion

Le Comité ZIP Jacques-Cartier recommande que des modifications soient apportées au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal principalement à tout ce qui touche l'eau et les milieux humides. La biodiversité de l'agglomération de Montréal doit être préservée et elle ne repose pas uniquement sur les espaces verts.



Modifications à apporter au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal

Annexe IV Espèces envahissantes

La liste d'espèces envahissantes proposée n'est pas complète. Des espèces envahissantes non-mentionnées dans cette liste sont surveillées de près par le Comité ZIP Jacques-Cartier et par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) depuis plusieurs années.

Voici les espèces à ajouter :

- Châtaigne d'eau (*Trapa natans*)
- Impatiente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)
- Iris faux-acore (*Iris pseudoacorus*)
- Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*)
- Renouée de Bohême (*Fallopia X bohemica*)

L'orthographe de la liste devra être révisée, car des erreurs s'y trouvent telles que les suivantes :

- Alliaire officinale ou alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*)
- Égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*)
- Hydrocharide grenouillette (*Hydrocaris morsus-ranae*)
- Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*)

La correspondance entre les noms communs (français) et les noms latins doit aussi être révisée.

Voici des exemples à modifier :

- Alpiste roseau ou phalaris roseau (*Phalaris arundinacea*)
- Cynanche de Russie ou Dompte-venin de Russie (*Cynanchum rossicum*)
- Renouée de sakhaline ou renouée géante (*Fallopia sachalinensis*)
- Salicaire pourpre ou salicaire commune (*Lythrum salicaria*)

De plus amples renseignements se trouvent auprès du MDDELCC, notamment sur l'application « Sentinelle » qui est disponible via le web et sur les appareils mobiles. Cette récente application permettra de répertorier les espèces envahissantes sur l'ensemble de l'île de Montréal et davantage.

La nomenclature des espèces peut être validée via l'ouvrage « *La Flore laurentienne* » du Frère Marie-Victorin, 3^e édition¹.

¹ MARIE-VICTORIN, Fr, ROULEAU, E., et BROUILLET, L. (2002). « *La Flore laurentienne* », 3^e édition, Éditions Gaëtan Morin. Montréal: 1112 pages.